

# SANTÉ

## SANTÉ PUBLIQUE

Protection sanitaire, maladies, toxicomanie, épidémiologie, vaccination, hygiène

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

*Direction générale de la santé*

Sous-direction de la veille  
et de la sécurité sanitaire

Bureau des risques infectieux émergents  
et des vigilances (VSS1)

**Note d'information n° DGS/VSS1/2017/175 du 22 mai 2017 relative à la surveillance du moustique *Aedes albopictus* en France métropolitaine en 2017 dans les départements classés au niveau *albopictus* 0, réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de l'instruction n° DGS/RI1/2015/125 du 16 avril 2015**

NOR : SSAP1715068N

Inscrit pour information à l'ordre du jour du CNP du 9 juin 2017. – N° 63.

*Date d'application* : immédiate.

*Annexe* : bilan de la surveillance 2016 et liste des communes concernées pour l'année 2017 par la surveillance des moustiques invasifs dans les départements non encore colonisés par le moustique vecteur *Aedes albopictus* (niveau *albopictus* 0 du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole).

*Le directeur général de la santé à Mesdames et Messieurs les préfets de l'Aisne, de l'Allier, des Ardennes, de l'Ariège, de l'Aube, du Calvados, du Cantal, de la Charente, de la Charente-Maritime, du Cher, de la Corrèze, de la Côte-d'Or, des Côtes-d'Armor, de la Creuse, des Deux-Sèvres, du Doubs, de l'Essonne, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, du Finistère, de la Haute-Loire, des Hautes-Alpes, de la Haute-Saône, de la Haute-Savoie, de la Haute-Vienne, des Hautes-Pyrénées, des Hauts-de-Seine, d'Ille-et-Vilaine, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, du Jura, de la Loire, de la Loire-Atlantique, du Loiret, de Loir-et-Cher, de la Lozère, de Maine-et-Loire, de la Manche, de la Marne, de la Mayenne, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, du Morbihan, de la Moselle, de la Nièvre, du Nord, de l'Oise, de l'Orne, du Pas-de-Calais, du Puy-de-Dôme, de la Sarthe, de Seine-et-Marne, de la Seine-Maritime, de la Seine-Saint-Denis, de la Somme, du Territoire de Belfort, du Val-d'Oise, de la Vienne, des Vosges, de l'Yonne et des Yvelines; Monsieur le préfet de police de Paris (pour information); Monsieur le préfet délégué chargé des aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et du Bourget (pour information); Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Occitanie, Hauts-de-France, Normandie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur (pour attribution).*

Une surveillance de l'implantation du moustique *Aedes albopictus*, potentiellement vecteur d'arboviroses comme la dengue, le chikungunya, Zika, ou la fièvre jaune, pilotée par la direction générale de la santé (DGS), est effectuée par différents opérateurs de démoustication (l'entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen, l'établissement public interdépartemental pour la démoustication du littoral atlantique, l'entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication, le syndicat intercommunal de lutte contre les moustiques du Bas-Rhin) en

différents points du territoire métropolitain. Cette action de surveillance entomologique est effectuée dans le cadre du plan anti-dissémination de la dengue et du chikungunya en métropole dont les modalités de mise en œuvre sont définies par l'instruction n° DGS/RI1/2015/125 du 16 avril 2015.

Dans les départements non encore colonisés par le moustique vecteur *Aedes albopictus* (niveau *albopictus* 0), un programme de surveillance entomologique des sites à risque élevé d'importation de l'espèce à partir de zones ou de pays colonisés est mis en place par la DGS. Ce dispositif est complété par un recueil des signalements de particuliers par les opérateurs de démoustication ainsi que par le site national de signalement mis en place par le Centre national d'expertise sur les vecteurs (CNEV) à la demande de la DGS (<http://www.signalement-moustique.fr>) et par l'application pour Smartphone, I-Moustique, développée par l'Eid-Atlantique. Il convient de souligner qu'une détection de moustiques vecteurs invasifs dans un département jusqu'à présent indemne conduit à une évaluation de la situation par les opérateurs, afin notamment de juger de l'opportunité de déclencher des traitements insecticides.

Ces opérations sont déclenchées à la demande de la DGS et selon les modalités qu'elle définit, pour mise en œuvre par les opérateurs. Le cas échéant, vous serez informés de la mise en œuvre de ce type de traitement afin que vous puissiez à votre tour le signaler à la commune concernée. Ces opérations réalisées sur la voie publique et chez les particuliers l'acceptant ne relèvent pas d'un arrêté préfectoral ou municipal.

En cas d'échec du traitement et s'il était constaté que l'espèce est durablement implantée, le département serait intégré par arrêté des ministres chargés de la santé et de l'écologie à la liste des départements où les moustiques constituent une menace pour la santé de la population et classé en niveau 1 du plan anti dissémination de la dengue et du chikungunya en France métropolitaine. Un tel classement implique alors que le Conseil départemental concerné exerce sa compétence de lutte contre les moustiques selon les termes de la loi n° 64-1246 du 16 décembre 1964 modifiée relative à la lutte contre les moustiques. La lutte contre les moustiques fait partie des dépenses obligatoires des conseils départementaux et des communes, la répartition entre le budget départemental et les budgets communaux étant fixée par l'article 65 de la loi de finances n° 74-1129 du 30 décembre 1974.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la liste des communes concernées en 2017 par l'installation d'un piège, afin que vous puissiez les informer des actions de surveillance mises en œuvre (déploiement de pièges pondoirs sur leur territoire et/ou contrôle des importateurs de pneus usagés) afin de faciliter les interventions des opérateurs de démoustication. Cette liste est susceptible d'évoluer au cours de la saison. L'ensemble des communes des départements non encore colonisés par le moustique vecteur *Aedes albopictus* peuvent faire l'objet d'une intervention de prospection entomologique d'un des opérateurs publics de démoustication précité suite à un signalement de présence du moustique tigre par un particulier.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément qui se révélerait utile.

*Le directeur général de la santé,*  
PR B. VALLET

ANNEXE



**Bilan de la surveillance 2016 et liste des communes concernées pour l'année 2017 par la surveillance des moustiques invasifs dans les départements non encore colonisés par le moustique vecteur *Aedes albopictus* (niveau 0 du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole).**



**Dispositif et partenaires**

Le ministère chargé de la Santé (DGS) a mis en place un réseau national de surveillance du moustique exotique *Aedes albopictus* à partir de 1999. Cette surveillance s'est d'abord exprimée principalement aux frontières, ce moustique étant présent depuis une vingtaine d'années en Italie et également en Espagne et pouvant transiter en d'autres points par le transport routier ou le commerce des pneumatiques usagés (un de ses gîtes de reproduction favoris).

Le moustique *Aedes albopictus* s'est implanté pour la première fois en France métropolitaine en 2004, dans 6 communes du sud-est des Alpes-Maritimes puis en Corse, dans la commune de Bastia en 2006.

Entre 2004 et 2017 l'aire d'implantation de l'espèce s'est accrue de manière significative. Au début de la saison de surveillance 2017, l'espèce est ainsi implantée dans 33 départements de neuf régions, Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Corse, Ile-de-France, Occitanie, Pays-de-la-Loire et Provence-Alpes-Côte-D'azur.

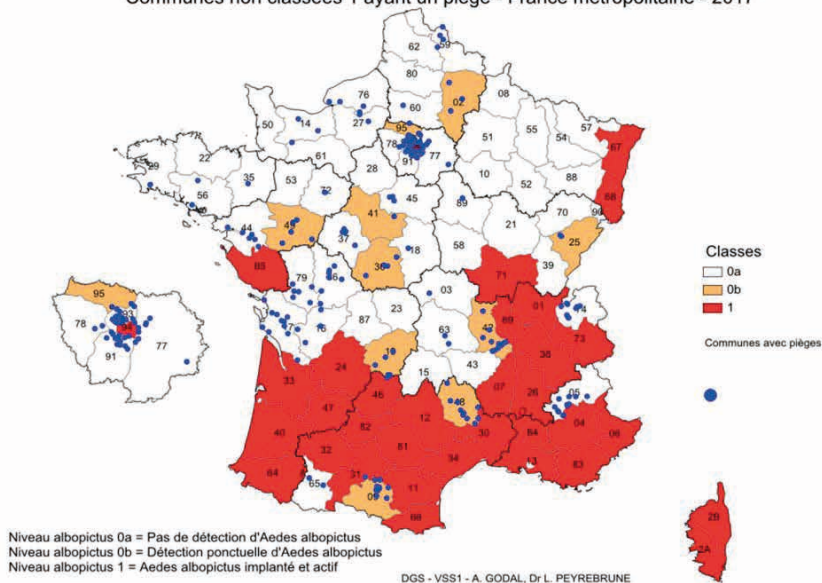
Outre la mise en évidence de populations de moustiques implantées, des introductions ponctuelles en divers points du territoire ont également été observées. La détection de ces introductions, suffisamment en amont de la dissémination du moustique, ont permis de contrôler l'espèce grâce à des traitements insecticides. Ces introductions montrent qu'une grande partie du territoire est vulnérable vis-à-vis de l'implantation de cette espèce invasive. De plus, il est utile de souligner qu'une fois que le moustique est implanté, notamment à proximité d'habitations, son éradication est quasiment impossible.

En 2017, la surveillance est reconduite, et elle s'exerce dans la presque totalité des régions de métropole. Cette surveillance s'exprime concrètement par la pose de pièges pondoirs dans les agglomérations les plus importantes et le long des axes routiers (autoroutes). En effet, l'espèce se dissémine par « transport passif », profitant des moyens de transport. Dans les départements où le moustique vecteur *Aedes albopictus* n'est pas encore établi (niveau albopictus 0) la surveillance est pilotée par la DGS. Dans les départements où ce moustique est présent (niveau albopictus 1), la surveillance est maintenue et elle est encadrée par l'arrêté préfectoral de lutte contre les moustiques vecteurs pris au titre de la loi n°64-1246 relative à la lutte contre les moustiques.

**Bilan surveillance 2015, perspectives 2016**

Carte du classement « *Aedes albopictus* » des départements de métropole et de la localisation des pièges du réseau de surveillance 2017 pour les départements non colonisés (0a et 0b)

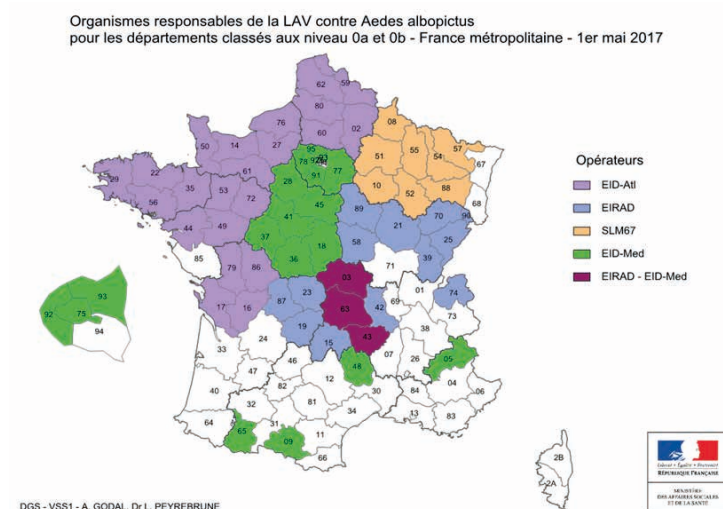
Départements aux niveaux albopictus 0a, 0b et 1 &  
Communes non classées 1 ayant un piège - France métropolitaine - 2017



Dans les départements non encore colonisés par le moustique vecteur *Aedes albopictus*, (niveau albopictus 0), un programme de surveillance entomologique des sites à risque élevé d'importation de l'espèce à partir de zones ou de pays colonisés est mis en place par la DGS. Cette surveillance est effectuée à l'aide de pièges relevés mensuellement (liste des communes surveillées en annexe). Ce dispositif est complété par un recueil des signalements de particuliers sur le site Internet <http://www.signalement-moustique.fr> et l'application pour Smartphone, I-moustique. Ces signalements sont traités par les opérateurs de démoustication. Il convient de souligner qu'une détection de moustique vecteur invasif dans un département jusqu'à présent indemne conduit à une évaluation de la situation par ces opérateurs, afin notamment de juger de l'opportunité de déclencher des traitements insecticides. Le bilan complet de la surveillance est téléchargeable sur le site du ministère chargé de la santé.



Carte de la répartition des Opérateurs publics démoustication pour la surveillance des moustiques vecteurs dans les départements au niveau albopictus 0a et 0b.



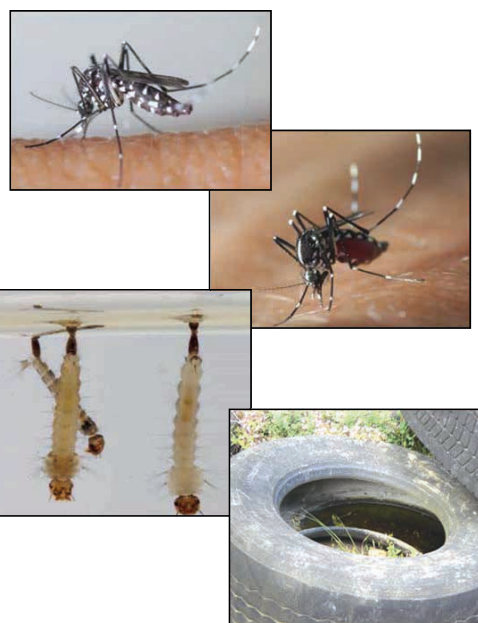
**Le moustique *Aedes albopictus***

Le « moustique tigre » *Aedes albopictus* est originaire d'Asie du sud-est. Les gîtes naturels de ponte de ce moustique sont les creux d'arbres. Son adaptation aux gîtes artificiels, tels que les soucoupes, les jardinières, les réserves d'eau et surtout les pneus, a considérablement augmenté ses capacités à coloniser le territoire métropolitain. Fort de cette adaptation, le commerce international de pneus a permis à cette espèce de traverser les 5 continents, réalisant ainsi des « bonds » de plusieurs milliers de kilomètres en seulement une vingtaine d'années.

Depuis 1999, les sites de pneumatiques usagés importés font l'objet d'une surveillance particulière en France.

*Aedes albopictus* est, en régions tropicales et subtropicales, vecteur de maladies, telles que la dengue et le chikungunya. Même si le risque est beaucoup plus réduit en régions tempérées, les cas groupés de chikungunya en Italie (Emilie-Romagne), durant l'été 2007, ainsi que les cas sporadiques de dengue et de chikungunya survenus à Nice et à Fréjus en 2010 et dans les Bouches-du-Rhône en 2013 montrent que le risque de transmission de cette maladie dans nos pays n'est pas nul. Au cours de l'été 2014, des transmissions autochtones ont entraîné 4 cas autochtones de dengue en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et un foyer de 11 cas autochtones de chikungunya en région Occitanie. En 2015 c'est un regroupement de 7 cas autochtones de dengue en Occitanie qui ont été signalés

*Aedes albopictus* (ou « moustique tigre ») est une espèce particulièrement nuisante, agressive envers l'Homme, qui pique dans la journée, principalement à l'aube et au crépuscule, le plus souvent à l'extérieur.

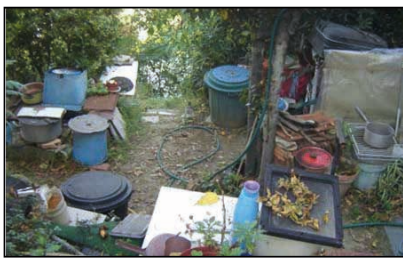




### Gîtes et cycle de reproduction

Les femelles d'*Aedes albopictus* pondent leurs œufs à la limite des eaux stagnantes. Lorsque les conditions climatiques sont favorables (à partir du milieu du printemps), les œufs éclosent lorsqu'ils sont mis en eau : ils donnent alors des larves qui, au bout de 5 à 6 jours, donnent, après nymphose, des moustiques adultes et piqueurs.

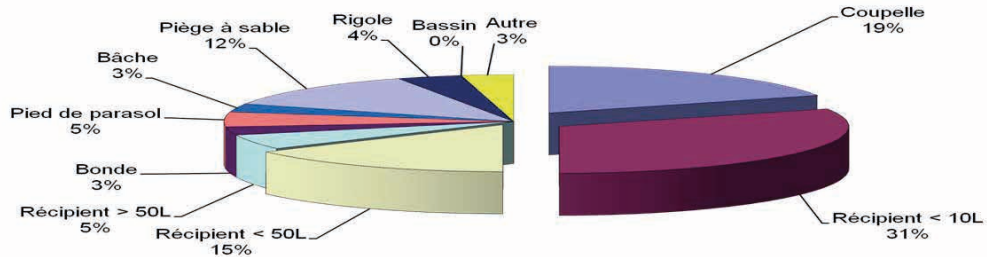
D'autres espèces de moustiques pondent directement à la surface des eaux stagnantes.



Les gîtes de reproduction d'*Aedes albopictus* sont de micro dimensions, le plus souvent en milieu urbain, plus rarement en milieux naturels ouverts. Ce sont soit des biotopes naturels tels que des creux d'arbres, soit des petites collections d'eau artificielles, telles que, par exemple :

- seaux, vases, soucoupes.
- fûts et citernes.
- écoulements de gouttières.
- pneus, boîtes de conserve.
- et tous petits réceptacles d'eaux pluviales ou domestiques à découvrir.

Résultats d'une étude de l'EID méditerranée Maritimes sur la caractérisation



Les gîtes de reproduction d'*Aedes albopictus* sont donc, en grande partie, fabriqués par l'Homme et se trouvent souvent au sein des domiciles privés (cours, jardins...) ou sur le domaine public. Il est impossible de les recenser tous, d'autant que beaucoup sont temporaires, aléatoires ou difficiles d'accès. La façon la plus efficace et radicale de se protéger des nuisances d'*Aedes albopictus*, c'est de supprimer physiquement ces gîtes.

La lutte contre cette espèce nécessite la mobilisation de l'ensemble de la population : « chez vous, soyez secs avec les moustiques : supprimez les eaux stagnantes ! »

## Le piégeage

### Objectifs :

- appréhender une éventuelle introduction et suivre l'extension de ses zones de répartition.

### Modalités :

Il s'agit de capturer des œufs de moustiques et de trier cette « récolte » pour voir si elle comporte des œufs d'*Aedes albopictus*. D'où la nécessité de déposer dans des sites appropriés ce qu'on appelle des « pièges pondoirs sentinelles ».



### Matériels :

- Pièges pondoirs : seaux noirs de contenance variable, remplis aux trois quarts avec une eau tannique (eau ayant macéré durant 3 jours avec du bois). La couleur noire du seau est reconnue comme attractive.
- Pondoirs : petites plaques de polystyrène extrudées, de forme carrée (5 cm de côté et 2 cm d'épaisseur).
- ¼ de pastille d'insecticide Vectobac DT© (pastille de Bti), afin de neutraliser le développement éventuel de larves.
- Prise de données GPS.
- Photos indiquant les lieux des sites de piégeages.



### Protocole :

- Emplacement des pièges pondoirs dans des zones urbanisées (villes, villages).
- Sites facilement accessibles et identifiables.
- Pièges posés sur le sol, sous couvert végétal : buissons, arbustes...

### Suivi :

- Relevé et remplacement des pondoirs mensuel (d'avril à novembre).
- Détermination des œufs récoltés sous loupe binoculaire.



Ces pièges sont des témoins. Environ 1000 sont disposés sur le territoire métropolitain.

Ces pièges sont fragiles et une information ciblée dans l'environnement de leur implantation sera de nature à favoriser leur préservation.

**Les zones concernées**

**Les 41 départements au niveau albopictus 0 concernés par le piégeage sont les suivants :**

- |                          |                         |                          |
|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| ▶ Aisne (02)             | ▶ Indre-et-Loire (37)   | ▶ Sarthe (72)            |
| ▶ Allier (03)            | ▶ Loir-et-Cher (41)     | ▶ Haute-Savoie (74)      |
| ▶ Hautes-Alpes (05)      | ▶ Loire (42)            | ▶ Paris (75)             |
| ▶ Ariège (09)            | ▶ Loire-Atlantique (44) | ▶ Seine-Maritime (76)    |
| ▶ Calvados (14)          | ▶ Loiret (45)           | ▶ Seine-et-Marne (77)    |
| ▶ Charente (16)          | ▶ Lozère (48)           | ▶ Yvelines (78)          |
| ▶ Charente-Maritime (17) | ▶ Maine-et-Loire (49)   | ▶ Deux-Sèvres (79)       |
| ▶ Cher (18)              | ▶ Morbihan (56)         | ▶ Vienne (86)            |
| ▶ Corrèze (19)           | ▶ Nord (59)             | ▶ Yonne (89)             |
| ▶ Doubs (25)             | ▶ Oise (60)             | ▶ Essonne (91)           |
| ▶ Eure (27)              | ▶ Orne (61)             | ▶ Hauts-de-Seine (92)    |
| ▶ Finistère (29)         | ▶ Pas-de-Calais (62)    | ▶ Seine-Saint-Denis (93) |
| ▶ Ille-et-Vilaine (35)   | ▶ Puy-de-Dôme (63)      | ▶ Val d'Oise (95)        |
| ▶ Indre (36)             | ▶ Hautes-Pyrénées (65)  |                          |

La liste des sites à risque élevé d'importation de l'espèce à partir de zones ou pays colonisés, est arrêtée sur la base des critères techniques définis dans l'instruction N° DGS/R11/2015/125 du 16 avril 2015. A ce stade, la liste des communes concernées par le piégeage est en annexe. Cette liste n'est pas fixe et définitive, le réseau de pièges pondoirs est ajusté en permanence à la situation et aux contraintes de terrain.

**Liens**

- ▶ Site du **ministère chargé de la Santé** où tous les outils de communication grand public et professionnels de santé sont disponibles :  
<http://www.sante.gouv.fr>
- ▶ Sites des **Ententes Interdépartementales pour la Démoustication** :  
<http://www.eid-med.org/>  
<http://www.eidatlantique.eu/>  
<http://www.eid-rhonealpes.com/>  
<http://www.mairie-lauterbourg.fr/>  
<http://www.brigade-verte.fr/>
- ▶ Site de l'ARS Corse :  
<http://www.ars.corse.sante.fr>
- ▶ Site de l'Agence nationale de santé publique (ANSP) :  
<http://www.santepubliquefrance.fr/>
- ▶ Site de du Centre National d'Expertise sur les Vecteurs (CNEV) :  
<http://www.cnev.fr>
- ▶ Site de signalement des moustiques tigre :  
<http://www.signalement-moustique.fr/>



**Annexe : liste des communes**

Liste des communes concernées pour l'année 2017 par la surveillance des moustiques invasifs dans les départements non encore colonisés par le moustique vecteur *Aedes albopictus* (niveau albopictus 0 du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole). Cette liste est susceptible d'évoluer au cours de la saison en fonction du contexte entomo-épidémiologique.

Région	Département	Dépt	Commune	Type surveillance
Auvergne Rhône Alpes	Allier	03	DOYET	Piège-pondoir
Auvergne Rhône Alpes	Puy-de-Dôme	63	BROC	Piège-pondoir
Auvergne Rhône Alpes	Loire	42	ANDREZIEUX-BOUTHEON	Piège-pondoir
Auvergne Rhône Alpes	Loire	42	CHAMBON-FEUGEROLLES	Piège-pondoir
Auvergne Rhône Alpes	Loire	42	FEURS	Piège-pondoir
Auvergne Rhône Alpes	Loire	42	FIRMINY	Piège-pondoir
Auvergne Rhône Alpes	Loire	42	GRAND-CROIX	Piège-pondoir
Auvergne Rhône Alpes	Loire	42	MONTBRISON	Piège-pondoir
Auvergne Rhône Alpes	Loire	42	RIVE-DE-GIER	Piège-pondoir
Auvergne Rhône Alpes	Loire	42	ROANNE	Piège-pondoir
Auvergne Rhône Alpes	Loire	42	SAINT-CHAMOND	Piège-pondoir
Auvergne Rhône Alpes	Loire	42	SAINT-ETIENNE	Piège-pondoir
Auvergne Rhône Alpes	Loire	42	SORBIERS	Piège-pondoir
Auvergne Rhône Alpes	Loire	42	SAINT PIERRE DE BOEUF	Piège-pondoir
Auvergne Rhône Alpes	Haute-Savoie	74	AMANCY	Piège-pondoir
Auvergne Rhône Alpes	Haute-Savoie	74	ANNECY	Piège-pondoir
Auvergne Rhône Alpes	Haute-Savoie	74	BONNEVILLE	Piège-pondoir
Auvergne Rhône Alpes	Haute-Savoie	74	CRAN-GEVRIER	Piège-pondoir
Auvergne Rhône Alpes	Haute-Savoie	74	DINGY-EN-VUACHE	Piège-pondoir
Auvergne Rhône Alpes	Haute-Savoie	74	EPAGNY METZ-TESSY	Piège-pondoir
Auvergne Rhône Alpes	Haute-Savoie	74	NEYDENS	Piège-pondoir
Auvergne Rhône Alpes	Haute-Savoie	74	ROCHE-SUR-FORON	Piège-pondoir
Auvergne Rhône Alpes	Haute-Savoie	74	SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	Piège-pondoir
Bourgogne Franche Comté	Doubs	25	BESANCON	Piège-pondoir
Bourgogne Franche Comté	Doubs	25	ECOLE-VALENTIN	Piège-pondoir
Bourgogne Franche Comté	Yonne	89	AVALLON	Piège-pondoir
Bretagne	Finistère	29	PLOMELIN	Prospection
Bretagne	Ille-et-Vilaine	35	SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	Piège-pondoir
Bretagne	Morbihan	56	PONTIVY	Prospection
Bretagne	Morbihan	56	LOCOAL-MENDON	Prospection
Bretagne	Morbihan	56	LORIENT	Piège-pondoir
Centre Val De Loire	Cher	18	MARMAGNE	Piège-pondoir
Centre Val De Loire	Cher	18	BOURGES	Piège-pondoir
Centre Val De Loire	Indre	36	CHATEAUROUX	Piège-pondoir
Centre Val De Loire	Indre	36	CIRON	Piège-pondoir
Centre VDL	Indre	36	ISSOUDUN	Piège-pondoir
Centre Val De Loire	Indre	36	ETRECHET	Prospection
Centre Val De Loire	Indre-et-Loire	37	CHAMBRAY-LES-TOURS	Piège-pondoir
Centre Val De Loire	Indre-et-Loire	37	JOUE-LES-TOURS	Piège-pondoir
Centre Val De Loire	Indre-et-Loire	37	LOCHES	Piège-pondoir
Centre Val De Loire	Indre-et-Loire	37	SAINT-AVERTIN	Piège-pondoir
Centre Val De Loire	Indre-et-Loire	37	TOURS	Piège-pondoir
Centre Val De Loire	Loir-et-Cher	41	CHAUMONT-SUR-THARONNE	Piège-pondoir
Centre Val De Loire	Loir-et-Cher	41	BLOIS	Piège-pondoir
Centre Val De Loire	Loiret	45	ORLEANS	Piège-pondoir
Centre Val De Loire	Loiret	45	ORMES	Piège-pondoir
Centre Val De Loire	Loiret	45	SARAN	Piège-pondoir

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Hauts-de-France	Aisne	02	AISNE	Piège-pondoir
Hauts-de-France	Aisne	02	SAINT-QUENTIN	Piège-pondoir
Hauts-de-France	Aisne	02	SOISSONS	Piège-pondoir
Hauts-de-France	Nord	59	LILLE	Piège-pondoir
Hauts-de-France	Nord	59	HALLUIN	Prospection
Hauts-de-France	Nord	59	FRETIN	Piège-pondoir
Hauts-de-France	Nord	59	LESQUIN	Piège-pondoir
Hauts-de-France	Nord	59	SEQUEDIN	Piège-pondoir
Hauts-de-France	Oise	60	TILLE	Piège-pondoir
Hauts-de-France	Oise	60	LE MESNIL-EN-THELLE	Prospection
Hauts-de-France	Pas-de-Calais	62	DOURGES	Piège-pondoir
Hauts-de-France	Pas-de-Calais	62	HARNES	Piège-pondoir
Ile-de-France	Paris	75	PARIS-12E-ARRONDISSEMENT	Piège-pondoir
Ile-de-France	Paris	75	PARIS-13E-ARRONDISSEMENT	Piège-pondoir
Ile-de-France	Paris	75	PARIS-14E-ARRONDISSEMENT	Piège-pondoir
Ile-de-France	Paris	75	PARIS-15E-ARRONDISSEMENT	Piège-pondoir
Ile-de-France	Paris	75	PARIS-16E-ARRONDISSEMENT	Piège-pondoir
Ile-de-France	Paris	75	PARIS-17E-ARRONDISSEMENT	Piège-pondoir
Ile-de-France	Paris	75	PARIS-18E-ARRONDISSEMENT	Piège-pondoir
Ile-de-France	Paris	75	PARIS-19E-ARRONDISSEMENT	Piège-pondoir
Ile-de-France	Paris	75	PARIS-20E-ARRONDISSEMENT	Piège-pondoir
Ile-de-France	Paris	75	PARIS-5E-ARRONDISSEMENT	Piège-pondoir
Ile-de-France	Paris	75	PARIS-6E-ARRONDISSEMENT	Piège-pondoir
Ile-de-France	Paris	75	PARIS-8E-ARRONDISSEMENT	Piège-pondoir
Ile-de-France	Paris	75	PARIS-16E-ARRONDISSEMENT	Prospection
Ile-De France	Seine-et-Marne	77	BRIE-COMTE-ROBERT	Piège-pondoir
Ile-de-France	Seine-et-Marne	77	BUSSY-SAINT-GEORGES	Piège-pondoir
Ile-de-France	Seine-et-Marne	77	LESIGNY	Piège-pondoir
Ile-de-France	Seine-et-Marne	77	CHESSY	Piège-pondoir
Ile-de-France	Seine-et-Marne	77	COMBS-LA-VILLE	Piège-pondoir
Ile-de-France	Seine-et-Marne	77	PONTAULT-COMBAULT	Piège-pondoir
Ile-de-France	Seine-et-Marne	77	FERRIERES-EN-BRIE	Piège-pondoir
Ile-de-France	Seine-et-Marne	77	CHALMAISON	Prospection
Ile-de-France	Yvelines	78	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	Prospection
Ile-de-France	Yvelines	78	VERSAILLES	Piège-pondoir
Ile-de-France	Essonne	91	CORBEIL-ESSONNES	Piège-pondoir
Ile-de-France	Essonne	91	EVRY	Piège-pondoir
Ile-de-France	Essonne	91	FLEURY-MEROGIS	Piège-pondoir
Ile-de-France	Essonne	91	ORSAY	Piège-pondoir
Ile-de-France	Essonne	91	MORANGIS	Piège-pondoir
Ile-de-France	Essonne	91	LONGJUMEAU	Piège-pondoir
Ile-de-France	Essonne	91	MASSY	Piège-pondoir
Ile-de-France	Essonne	91	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	Piège-pondoir
Ile-de-France	Essonne	91	SAVIGNY-SUR-ORGE	Piège-pondoir
Ile-de-France	Essonne	91	VIGNEUX-SUR-SEINE	Piège-pondoir
Ile-de-France	Essonne	91	VIRY-CHATILLON	Piège-pondoir
Ile-de-France	Essonne	91	YERRES	Piège-pondoir
Ile-de-France	Essonne	91	VERRIERES-LE-BUISSON	Piège-pondoir
Ile-de-France	Essonne	91	PARAY-VIEILLE-POSTE	Piège-pondoir
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	92	ANTONY	Piège-pondoir
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	92	CHATILLON	Piège-pondoir
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	92	GENNEVILLIERS	Piège-pondoir
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	92	NANTERRE	Piège-pondoir
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	92	COLOMBES	Prospection
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	92	RUEIL-MALMAISON	Prospection

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	93	SAINT-DENIS	Piège-pondoir
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	93	TREMBLAY-EN-FRANCE	Piège-pondoir
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	93	MONTREUIL	Piège-pondoir
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	93	NEUILLY-SUR-MARNE	Piège-pondoir
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	93	NOISY-LE-GRAND	Piège-pondoir
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	93	EPINAY-SUR-SEINE	Prospection
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	93	NEUILLY-SUR-MARNE	Prospection
Ile-de-France	Val-d'Oise	95	ROISSY-EN-FRANCE	Piège-pondoir
Ile-de-France	Val-d'Oise	95	SANNOIS	Piège-pondoir
Normandie	Calvados	14	LE MESNIL-PATRY	Piège-pondoir
Normandie	Calvados	14	SAINT-PIERRE-SUR-DIVES	Piège-pondoir
Normandie	Eure	27	HEUDEBOUVILLE	Piège-pondoir
Normandie	Orne	61	MONTSECRET	Prospection
Normandie	Orne	61	ALENCON	Prospection
Normandie	Seine-Maritime	76	ROUEN	Piège-pondoir
Normandie	Seine-Maritime	76	SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF	Prospection
Normandie	Seine-Maritime	76	GONFREVILLE-L'ORCHER	Piège-pondoir
Normandie	Seine-Maritime	76	GRAND-COURONNE	Piège-pondoir
Normandie	Seine-Maritime	76	SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Corrèze	19	ALTILLAC	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Corrèze	19	ASTAILLAC	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Corrèze	19	BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Corrèze	19	BRIVE-LA-GAILLARDE	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Corrèze	19	LIOURDRES	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Corrèze	19	TULLE	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Corrèze	19	VITRAC-SUR-MONTANE	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Charente	16	COGNAC	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Charente	16	ANAI	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Charente	16	RUFFEC	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Charente	16	BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Charente-Maritime	17	LA ROCHELLE	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Charente-Maritime	17	BEDENAC	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Charente-Maritime	17	PLASSAY	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Charente-Maritime	17	PORT-D'ENVAUX	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Charente-Maritime	17	ROCHEFORT	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Charente-Maritime	17	LES MATHES	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Charente-Maritime	17	ROYAN	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Charente-Maritime	17	SAINTE	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Charente-Maritime	17	FENIOUX	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Charente-Maritime	17	SAINT-LÉGER	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Charente-Maritime	17	CABARIOT	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Deux-Sèvres	79	GRANZAY-GRIPT	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Deux-Sèvres	79	VOUILLÉ	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Deux-Sèvres	79	PAMPROUX	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Deux-Sèvres	79	GOURNAY-LOIZE	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Deux-Sèvres	79	NIORT	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Deux-Sèvres	79	FAYE-SUR-ARDIN	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Deux-Sèvres	79	LIMALONGES	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Vienne	86	NAINTRÉ	Prospection
Nouvelle-Aquitaine	Vienne	86	CHAUVIGNY	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Vienne	86	CHASSENEUIL-DU-POITOU	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Vienne	86	POITIERS	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Vienne	86	PAYRE	Piège-pondoir
Nouvelle-Aquitaine	Vienne	86	JAUNAY-CLAN	Piège-pondoir
Occitanie	Ariège	09	FOIX	Piège-pondoir

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Occitanie	Ariège	09	LA TOUR-DU-CRIEU	Piège-pondoir
Occitanie	Ariège	09	LAVELANET	Piège-pondoir
Occitanie	Ariège	09	LEZAT-SUR-LEZE	Piège-pondoir
Occitanie	Ariège	09	MAZERES	Piège-pondoir
Occitanie	Ariège	09	MIREPOIX	Piège-pondoir
Occitanie	Ariège	09	PAMIERS	Piège-pondoir
Occitanie	Ariège	09	SAINT-JEAN-DU-FALGA	Piège-pondoir
Occitanie	Ariège	09	SAVERDUN	Piège-pondoir
Occitanie	Ariège	09	VARILHES	Piège-pondoir
Occitanie	Ariège	09	VERNIOLLE	Piège-pondoir
Occitanie	Ariège	09	RIEUX-DE-PELLEPORT	Piège-pondoir
Occitanie	Ariège	09	TARASCON-SUR-ARIEGE	Piège-pondoir
Occitanie	Lozère	48	FLORAC-TROIS-RIVIERES	Piège-pondoir
Occitanie	Lozère	48	LE COLLET-DE-DEZE	Piège-pondoir
Occitanie	Lozère	48	LES MONTS-VERTS	Piège-pondoir
Occitanie	Lozère	48	MARVEJOLS	Piège-pondoir
Occitanie	Lozère	48	MENDE	Piège-pondoir
Occitanie	Lozère	48	VILLEFORT	Piège-pondoir
Occitanie	Lozère	48	ISPAGNAC	Piège-pondoir
Occitanie	Lozère	48	BEDOUES	Piège-pondoir
Occitanie	Lozère	48	BARRE-DES-CEVENNES	Piège-pondoir
Occitanie	Lozère	48	SAINT-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE	Piège-pondoir
Occitanie	Hautes-Pyrénées	65	LANNEMEZAN	Piège-pondoir
Occitanie	Hautes-Pyrénées	65	TARBES	Piège-pondoir
Pays-de-la-Loire	Loire-Atlantique	44	BOUGUENAIS	Piège-pondoir
Pays-de-la-Loire	Loire-Atlantique	44	SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC	Piège-pondoir
Pays-de-la-Loire	Loire-Atlantique	44	NANTES	Piège-pondoir
Pays-de-la-Loire	Loire-Atlantique	44	REMOUILLE	Piège-pondoir
Pays-de-la-Loire	Loire-Atlantique	44	VERTOU	Piège-pondoir
Pays-de-la-Loire	Loire-Atlantique	44	MONTOIR-DE-BRETAGNE	Piège-pondoir
Pays-de-la-Loire	Maine-et-Loire	49	ANGERS	Piège-pondoir
Pays-de-la-Loire	Maine-et-Loire	49	CHACE	Prospection
Pays-de-la-Loire	Maine-et-Loire	49	SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU	Piège-pondoir
Pays-de-la-Loire	Maine-et-Loire	49	TRELAZE	Piège-pondoir
Pays-de-la-Loire	Maine-et-Loire	49	BEAULIEU-SUR-LAYON	Piège-pondoir
Pays-de-la-Loire	Maine-et-Loire	49	TREMENTINES	Piège-pondoir
Pays-de-la-Loire	Sarthe	72	LE MANS	Piège-pondoir
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	EMBRUN	Piège-pondoir
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	GARDE-COLOMBE	Piège-pondoir
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	FOUILLOUSE	Piège-pondoir
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	GAP	Piège-pondoir
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	LA BATIE-NEUVE	Piège-pondoir
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	LA SAULCE	Piège-pondoir
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	LARAGNE-MONTEGLIN	Piège-pondoir
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	LE POET	Piège-pondoir
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	SERRES	Piège-pondoir
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	TALLARD	Piège-pondoir
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	05	VEYNES	Piège-pondoir